	Description de fonction  Caporal
Objectifs	
Objectiis	<ol> <li>Effectuer les tâches d'exécution opérationnelles dans le cadre des missions de base afin de garantir le bon fonctionnement opérationnel de la zone.</li> <li>Appliquer la politique de sécurité afin d'exécuter de manière</li> </ol>
	sécurisée les opérations de secours.  3. Agir en tant que responsable d'un petit groupe afin de garantir un secours de qualité supérieure, effectif et efficace lors des interventions.
Description	Le caporal collabore avec l'équipage d'un véhicule d'incendie (autopompe multifonctionnelle, auto-échelle, etc.). Il a des missions, compétences et responsabilités relatives à l'exécution et au soutien opérationnel lié aux domaines d'activité opérationnels. En outre, il exécute des missions données par le chef des opérations et lui notifie toujours ses constatations. Il utilise ensuite le matériel standard des véhicules d'incendie, complété éventuellement des moyens nécessaires d'autres véhicules.  En outre, le caporal peut être mobilisé sur le terrain en tant que dirigeant
	opérationnel pour un groupe de maximum 3 collaborateurs, afin de réaliser les missions opérationnelles de la manière la plus effective, efficace et surtout sécurisée possible.
Tâches-clés et domaines d'activité	Collaborateur opérationnel fonction de base (intervention)      Participer aux interventions afin de réaliser les objectifs opérationnels de la zone.
1	Paut Ce

### Tâches possibles (non limitatives):

- Lutter contre les incendies et les explosions au sens le plus large du terme.
- Sauver des personnes se trouvant dans des situations dangereuses, protéger leurs biens et assurer le soutien logistique des actions de sauvetage spécialisées.
- Limiter la libération de substances nuisibles à l'environnement et en assurer le nettoyage ainsi qu'assurer le soutien logistique des équipes spécialisées lors des interventions en cas d'incident impliquant des substances dangereuses.
- Effectuer divers travaux techniques (de sauvetage) en mettant à disposition du matériel de sauvetage spécialisé dans les circonstances les plus diverses.

## 2. <u>Collaborateur opérationnel (préparation)</u>

Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et des formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour lui-même, ses collègues et les personnes en détresse.

#### Tâches possibles (non limitatives):

- Participer à des exercices physiques, organisés par la zone.
- Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone.

## 3. <u>Dirigeant opérationnel</u>

Intervenir en tant que responsable sur le terrain pour un petit groupe de collaborateurs (max.3) afin de réaliser les missions opérationnelles de la zone de manière effective, efficiente et surtout la plus sécurisée possible. (exemple: ouverture de porte; petit animal en détresse (urgent); destruction urgente de nids de guêpes; libération urgente de la voie publique; interventions urgentes en cas d'intempéries et de tempêtes; inondations et activités de pompage urgentes, nettoyage urgent de la chaussée)

### <u>Tâches possibles (non limitatives):</u>

- Décider de la méthode de travail optimale et de l'ordre adéquat des travaux à effectuer.
- Choisir les appareils et les méthodes à utiliser, dans le cadre de la mission et des procédures opérationnelles convenues
- Diriger et guider les collaborateurs directs au cours de l'intervention et "traduire" les instructions des supérieurs aux collaborateurs.

	<ul> <li>Prendre les mesures de sécurité adéquates et donner aux collaborateurs les instructions de sécurité adaptées</li> <li>Participer aux briefings opérationnels.</li> </ul>			
Place dans l'organisation	on La fonction est dirigée par:			
	Un caporal est placé sous la direction hiérarchique du cadre moyen ou supérieur.			
	La fonction dirige :			
	Dans des situations opérationnelles ,le caporal dirige un groupe restreint de 1 à 3 sapeurs-pompiers (indicatif).			
Eléments de réseau	La fonction reçoit des	reçoit des informations de :		
	Sous-officier dirigeant	Avis oraux	Contact personnel	
		Décisions	Contact personnel, informel, mail,	
	Officier supérieur	Décisions	Lettre, mail,	
	Collègues	Questions orales et écrites, avis,	Informel	
	Sous-officier dirigeant	Questions orales et écrites, avis,	Contact personnel	
	Collègues		Contact personnel,	
	Citoyens	écrites, avis, Questions orales,	informel, mail, Contact personnel,	
		avis,	informel, mail,	
Autonomie	<ul> <li>Le choix d'une solution alternative si, en raison d'une modification imprévisible ou d'une évolution rapide de la situation, la méthode de résolution préconisée ou prévue dans procédure est infaisable en raison d'un risque important pour si propre sécurité.</li> <li>L'interruption d'une mission opérationnelle, pour autant qu'un danger grave existe pour sa propre sécurité et qu'aucune autre solution ne soit possible pour mener à bien la mission.</li> <li>Le choix d'une meilleure solution si une modification imprévisit ou une évolution rapide de la situation rend la méthode de résolution préconisée ou prévue dans la procédure moins adaptée ou si une meilleure solution se présente et si le supérieur hiérarchique n'est pas/ne peut pas être joignable à temps.</li> <li>Le timing et la méthode d'exécution des tâches confiées, conformément aux instructions données par le (sous-)officier responsable et aux procédures opérationnelles.</li> </ul>		n raison d'une ution rapide de la onisée ou prévue dans la risque important pour sa elle, pour autant qu'un urité et qu'aucune autre pien la mission. modification imprévisible end la méthode de a procédure moins présente et si le ut pas être joignable à stâches confiées, s par le (sous-)officier	

- L'exécution autonome de missions individuelles limitées, en qualité d'expert.
- L'exécution autonome, en tant que dirigeant opérationnel, de missions limitées avec une équipe de maximum 3 sapeurspompiers.

## La fonction doit demander l'autorisation pour

- Le choix de la procédure d'engagement et les dérogations éventuelles à cette procédure lors de l'exécution de tâches opérationnelles.
- Toute initiative qui ne lui est pas confiée par son supérieur ou par le règlement de travail ou d'ordre intérieur du service ou qui ne relève pas de son droit à l'initiative dans le cadre de sa mission individuelle.
- Toute activité qui influence l'opérationnalité du service, sans que des règles spécifiques n'aient été convenues en ce qui concerne la garantie de l'opérationnalité au cours de cette activité.

Cadre et conditions de travail	Place dans l'organigramme	Le caporal est une fonction de promotion au niveau du cadre de base. Il est l'exécutant au sein de l'organisation d'une équipe d'incendie et peut intervenir en tant que chef d'une équipe restreinte de sapeurs-pompiers.
	Caractéristiques spécifiques	<ul> <li>Prestations de temps de travail irréguliers</li> <li>Travail le samedi, dimanche, les jours fériés et la nuit.</li> <li>Les rappels sont possibles</li> <li>Charges physiques et lourdes possibles</li> <li>Charge psychologique possible</li> </ul>
	Niveau	
	Conditions de promotion	Cf. statut administratif et pécuniaire
	Période d'intégration	6 mois
	Diplôme	Nécessité de disposer du brevet B02



# Descriptions de fonctions possibles associées au cadre moyen en fonction de l'analyse de risques, du schéma d'organisation opérationnel et du plan de personnel opérationnel de la Zone :

Ces descriptifs sont repris aux annexes suivantes de l'arrêté ministériel du 8 octobre 2016.

Fonctions génériques	Spécificités	Supérieur Fonctionnel / Direction	Caporal Professionnel
Caporal	Grade	Supérieur Fonctionnel Evaluateur	Obligatoire
Assistant Administratif DIROPS	attaché à la DIROPS	Direction des Opérations	Obligatoire
Assistant Administratif	attaché à une Direction ::  affecté au poste affecté au siège social	Direction à laquelle l'agent est attaché	Optionnelle
Spécialiste opérationnel (1ère spécialité)	□ CBRNe (RCH3) □ CET (chef d'intervention) □ USAR (chef de section) □ Drone □ ART (formation ou compétence supérieure)	- Direction des Opérations	
Chef d'équipe sauvetage par cordes (1ère spécialité)		Direction des Opérations	4/4 0 - 12 11 -
Chef des opérations de plongée (1ère spécialité)		Direction des Opérations	1/4 Optionnelle
	☐ CBRNe (secrétaire CMIC, agent de mesures avancées)		
Expert opérationnel (1ère spécialité)	☐ CET (équipier spécialisé)	Direction des Opérations	
Expert operationner (fere specialite)	☐ USAR (chef d'équipe)	- Direction des Operations	
	□ Drone		
	☐ ART (équipier spécialisé)		

	☐ Gestion de crise : secrétaire Dir-PC- OPS ou opérateur Paragon		Optionnelle pour dispatcher, Pilote de drône et membre du poste de Soignies
Instructeur FOROP1		Direction du Développement du Capital Immatériel	Optionnelle
Assistant en prévention incendie		Direction de la Prévention	Optionnelle
Instructeur FOROP2		Direction du Développement du Capital Immatériel	Optionnelle
Expert en prévention incendie		Direction de la Prévention	Optionnelle
Spécialiste en prévention incendie		Direction de la Prévention	Optionnelle
Spécialiste opérationnel (2ème spécialité)	□ CBRNe (RCH3) □ CET (chef d'intervention) □ USAR (chef de section) □ Drone □ ART (formation ou compétence supérieure)	- Direction des Opérations	Optionnelle
Expert opérationnel (2ème spécialité)	□ CBRNe (secrétaire CMIC, agent de mesures avancées) □ CET (équipier spécialisé) □ USAR (chef d'équipe) □ Drone □ ART (équipier spécialisé) □ Gestion de crise : secrétaire Dir-PC-OPS ou opérateur Paragon	Direction des Opérations	Optionnelle
Secouriste-ambulancier	Badge AMU  Ambulancier bariatrique	Direction des Opérations  Direction des Opérations	Obligatoire sauf exemption (art 91 RT) et si pas prévu dans les conditions de nomination  Optionnelle

Chauffeur	APMF, AI, FF, Porte-Container,	Direction des Opérations	Obligatoire
Opérateur Pompe		Direction des Opérations	Obligatoire
Dispatcher	+opérateur Paragon	Direction des Opérations	Optionnelle
Opérateur d'auto-élévateur (échelle)		Direction des Opérations	Obligatoire
Assistant de surface (1ère spécialité)		Direction des Opérations	
Plongeur-sauveteur (1ère spécialité)		Direction des Opérations	
Grimpeur par cordes (1ère spécialité)		Direction des Opérations	
Sauveteur sauvetage par cordes (1ère spécialité )		Direction des Opérations	Porteur TAG
Porteur TAG (1ère spécialité)		Direction des Opérations	Obligatoire sauf si l'une
Assistant appui opérationnel (1ère spécialité)	<ul> <li>□ Opérateur engins spécifiques (Grue, Avent,)</li> <li>□ CBRNe (autre que porteur TAG: laveur, déshabilleur, agent de mesure simples)</li> <li>□ CET (équipier)</li> <li>□ USAR (équipier)</li> <li>□ Drone</li> <li>□ ART (équipier)</li> <li>□ Gestion de crise : opérateur PC-Ops</li> </ul>	Direction des Opérations	des autres spécialités est déjà exercée ou souhait d'exercer une autre spécialité accordé par la DIROPS en fonction PPO-SOO  Obligatoire pour les membres du poste de Soignies
Assistant de surface (2ème spécialité)		Direction des Opérations	
Plongeur-sauveteur (2ème spécialité)		Direction des Opérations	
Grimpeur par cordes (2ème spécialité )		Direction des Opérations	
Sauveteur sauvetage par cordes (2ème spécialité)		Direction des Opérations	Optionnelle
Porteur TAG (2ème spécialité)		Direction des Opérations	
Assistant appui opérationnel (2ème spécialité)	☐ Opérateur engins spécifiques (Grue, Avent,)	Direction des Opérations	

	□ CBRNe (autre que porteur TAG: laveur, déshabilleur, agent de mesure simples) □ CET (équipier) □ USAR (équipier) □ Drone □ ART (équipier)		
	☐ Gestion de crise : opérateur PC-Ops		Optionnelle uniquement pour les membres effectuant des prestations sur le poste de Soignies
Conseiller en prévention incendie		Direction de la Prévention	Optionnelle
FiST API Antenn		Bureau Provincial - Patricia Hannecart	Optionnelle
FiST API Debriefer		Bureau Provincial - Patricia Hannecart	Optionnelle
Assistant technico-logistique	attaché à une Direction ::  affecté au poste affecté au siège social	Direction à laquelle l'agent est attaché	Obligatoire

Les descriptifs de fonction sont disponibles dans la rubrique "description de fonction" du site web du SPF Intérieur : <a href="https://www.civieleveiligheid.be/fr/content/propos-du-personne">https://www.civieleveiligheid.be/fr/content/propos-du-personne</a>